

Le Sous-igné, Notaire à Bruxelles,
déclare qu'il est par lui acquis au
de Peinture et de Sculpture la somme de
neuf cent trente-cinq francs (F. 935.-)
en paiement d'un tableau de J. Blanchehof,
représentant: une Tempête en mer (N° 3 du
Catalogue) acquis le 19 Avril 1869, à la
vente publique des objets d'art provenant
de la Succession de feu Madame Veuve Gihoul,
à Bruxelles. - Cette toile mesurant 90 cent.
de hauteur sur 1 m 29 c. de largeur a été
adjudgée au prix de F 850.-
Frais de vente 10 % " 85.-

Total francs 935.-

Bruxelles, le 20 Avril 1869.

(Signature)

Mu et approuvé pour la
Commission d'acquisition

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

(Signature)

(Signature)

à Mr le Comte De
l'Exécuteur.

1140.

Nous avons l'honneur
 de vous faire parvenir, en
 triple expédition, la
 déclaration ci-jointe s'ê-
 -vant à la Summe de
 93) francs Due à la Succes-
 -sion de feu M^{re} Veuve
 Giboul, pour l'achat d'un
 tableau de Jean Blanchet,
 représentant: une Empédo
 en mer

Les œuvres de J. B. Lank-
hof, élève de C. A. Van Een-
dingen sont ~~en vente~~ ^{trouvées}
chez ^{un} ~~le~~ pair de ~~la~~ ^{la} ~~Commission~~
président. La Commission
descriptrice a donc été heureuse
de le permettre de pouvoir
mettre à profit l'occasion
que lui procurait la vente
publique des objets d'art

212 23
Délaisés par M^{me} Vauvray
Giboul pour acquiescer
à des conditions exorbitantes
- mais avantageuses sous
toute considération, à grand
peine, comme l'une des plus
importantes de ce genre.

Nous espérons, M^{me} Vauvray,
que vous voudrez bien
recommander la prompte
liquidation de la somme
due de ce chef par le
Musée royal.

Veill. agr. M^{me} Vauvray.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

212

jud